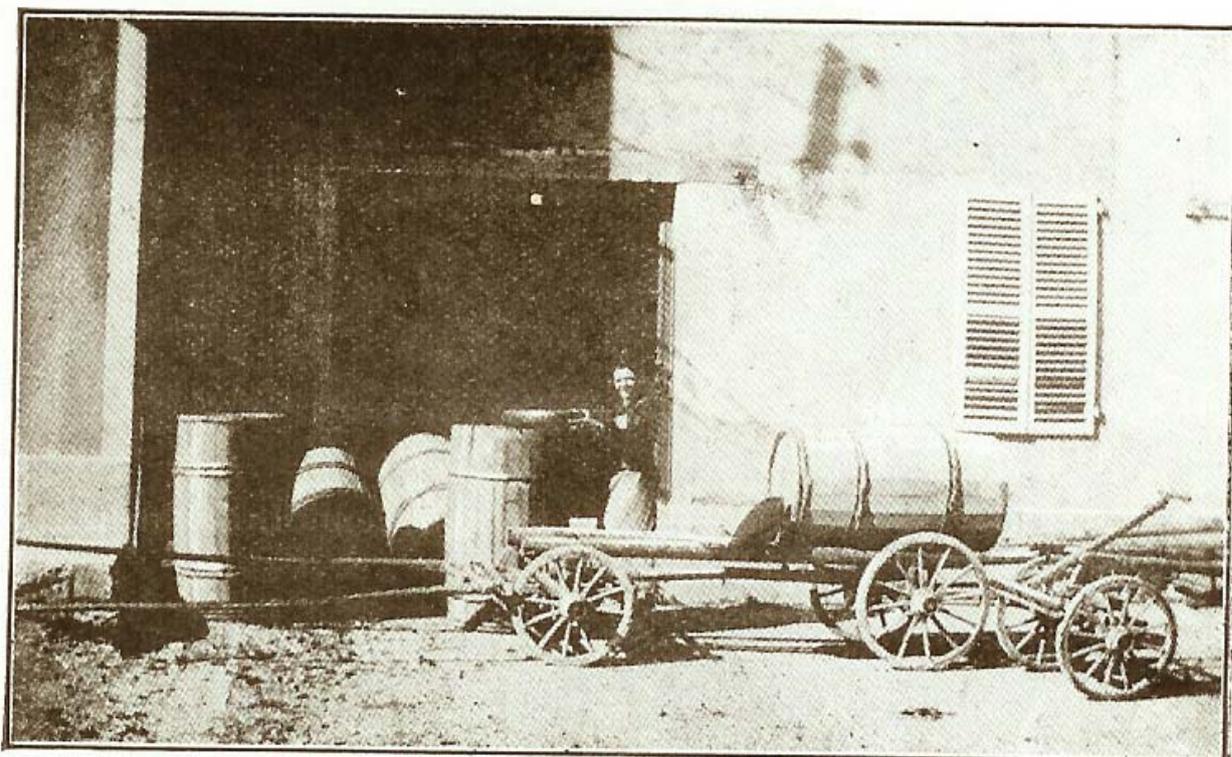


## Enquête sur les tonneaux à fromages, leur fabrication, leur usage



Cordier, au pays des sapins, 1925.

Tonneaux pour l'Expédition  
des  
Meules de Gruyère

---

Tonneaux et fromages, transformations des sapins et de  
l'herbe de la montagne, s'en iront côte à côte, bien loin, remplir  
leur rôle dans l'œuvre de solidarité humaine.

---

L' " ENTONNAGE "

ou

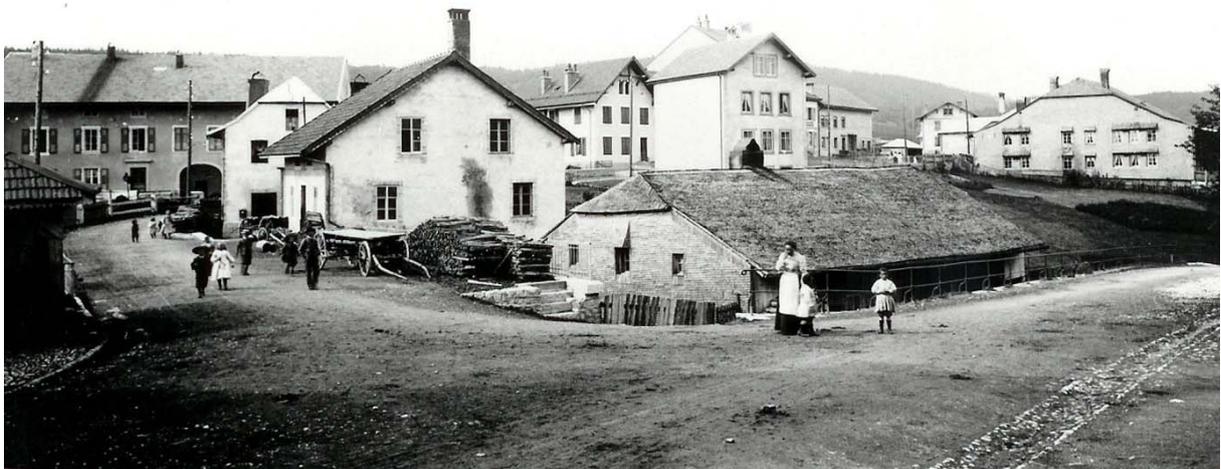
Mise en Tonneaux des Meules de Fromage

---

Les tonneaux contiennent de neuf à onze pièces. Ceux  
qui en renferment moins sont désignés sous le nom de *cuveaux*.



Pas de tonneaux à fromage devant la laiterie des Charbonnières. Il fallait y être sans doute trente ans auparavant.



Du 9 juillet 1866. Louis de Pierre qui se rend à Mouthe, est chargé de traiter avec Mr. Michaud de Chaux Neuve pour la vente des fromages sur l'offre à prix de 53.- qu'il a faite, à condition de les rendre franco à Jougne. Aller chercher les tonneaux vides à Vallorbe, faire un tonneau de rebus.

Du 20<sup>e</sup> mai 1867. Vente des fromages à Ferjeux-Michaud de Chaux-Neuve. 58 frs. 50 le quintal, dix francs de vins, les tonneaux vides sont rendus devant l'établissement. Peser la moitié courant juin, le restant courant août. Paiement comptant à chaque pesée. Livrer 5.- d'arrhes et d'à compte. La société doit rendre les fromages en tonneaux à Jougne, l'acquis de Suisse étant à notre charge.

Du 24<sup>e</sup> juin 1867. Procéder à la mise au rabais du voiturage des fromages dès les Charbonnières à Jougne. Il se fera deux pesées d'à peu près 5 tonneaux chacune ; l'adjudicataire sera tenu de les conduire aussi en deux fois. La mise se fera par tonneau. Adjudication faite à Henri Rochat de l'Epine pour le prix de trois francs par tonneau.

Du 25<sup>e</sup> mai 1868. Engagement d'un saleur. Auguste Golay. Un centime par jour et par pièce. On accepte à condition qu'il lave les tablars à fromages et à vacherins et les rende au galetas.

Bonne main de 10.- à donner au fromager.

Mise des sérais le 1<sup>er</sup> juin.

Mise des tonneaux à conduire à Jougne. Trois francs par tonneau, faite à Constant Rochat d'Isaac et Paul Rochat .

Du 30<sup>e</sup> juin 1868. Pesage de 88 pièces de fromage du poids de 5282 livres.

Du 12<sup>e</sup> juillet 1869. Fromages. La chaleur est excessive, les fromages grands et les tonneaux petits.

Du 26<sup>e</sup> mai 1870. Chaudière louée pour 20.- à Eugène Roy de la Saboterie. Engagement d'un saleur. Charrois de tonneaux vides ou plein des Charbonnières à Jougne et vice-versa.

Du 19<sup>e</sup> 9bre 1870. Connaissance est ensuite donnée à l'assemblée d'une lettre de femme Longchamp en réponse à la nôtre du 15, par laquelle elle prie la société de faire emballer les fromages par Mr. Faley, leur commis, car leur maison prendra livraison des fromages dès que Paris sera débloqué<sup>1</sup> et aux conditions de la première vente.

1870-1871

Pour octobre à décembre, vacherins

Livré aux sociétaires, 14211 pots

Valeur de 1216 boîtes et sangles à 23 ½ cts., 286 frs. 76

Pesé à Moïse en deux fois, 1998 frs. 70

Pesé à Auguste, en deux fois, 2192 frs. 03

---

<sup>1</sup> Cela fait allusion aux problèmes de Paris et de la Commune.

Pour janvier à février, vacherins  
Livré aux sociétaires pour 7684 pots  
576 sangles et boîtes  
Moïse, 306 boîtes, 970.-  
Auguste, 270 boîtes, 857 frs. 50  
Pour février à juin, fromages  
Livraisons des sociétaires, 36840 pots  
Léopold soigne les fromages pendant 82 jours, 114 frs. 890  
Vente des fromages à Auguste, 5854 frs. 64  
Un tonneau vide vendu à Jules-Jérémie Rochat, 4.-<sup>2</sup>

1871-1872

Compte des vacherins du 4<sup>e</sup> 8bre au 1<sup>er</sup> février 1872  
Auguste, 1103 boîtes, à 54 cts.  $\frac{3}{4}$ , 3881 frs. 31  
Sapeur, 1107 boîtes, à 54 cts.  $\frac{3}{4}$ , 3861 frs. 51  
Livraison aux sociétaires pour 28037 pots, 7822 frs. 55  
Fromages, deux pesées pour environ 7900.-  
Livré aux sociétaires, 45929 pots, 9757 frs. 32

1872-1873

Compte des vacherins du 1<sup>er</sup> 8bre au 31 XIIbre 1872  
Jules Moïse Rochat, 1137 L, à 56 cts.  $\frac{1}{2}$ , fait 642 frs. 40  
Sapeur, 9894 L, fait 5590 frs. 40  
Payé pour 1843 boîtes et sangles, 442 frs. 32  
Livré aux sociétaires pour 21043 pots, 6155 frs. 25  
Comptes des fromages  
Payé aux sociétaires pour 56908 pots, 12798 frs. 61  
Transport de 22 tonneaux à Jougne à 3.-, 66.-  
Vente des fromages, 10402 frs. 70 Etc...

Pour plus de détail on consultera le livre original, les quelques chiffres ci-dessus posés simplement pour donner une bonne idée de la commercialisation des produits.

1873-1874

1620 boîtes à 24 cts.  
24 tonneaux de fromages livrés à Jougne  
Réparations diverses à la fromagerie

---

<sup>2</sup> Il n'est nullement dit où on se l'est procuré.

Location de la chaudière à Piguet pour la Lande, 25.-

Location de baquets à Reymond de Versagne, 2.-

1874-1875

2166 boîtes à 24 cts.

1875-1876

1964 boîtes à 23 ½ cts.

Vacherins pesés à Auguste Rochat, Louis d'Isaac, Emile et Jules Jérémie  
Fromages, 10 400 L.

1876-1877

Vacherins vendus à Auguste Rochat et à Jules-Jérémie Rochat

1390 boîtes environ

En deuxième partie de saison vacherins vendus à Emile et Louis d'Isaac

320 boites

Fromages, 4053 kg à 166 frs. les 100 kg

Voiturage de 13 tonneaux jusqu'aux Hôpitaux, 51 frs. 35

**Voir pour tonneaux vides dans les comptes ou PV 1870-1871. Ils valent 4.-**

*Du 11 août 1745. Nous soussignés faisons rapport qu'ensuite de la charge de forestier qui nous a été commise par les trois honorables communes de la Vallée le 9<sup>e</sup> du courant sous l'approbation des deux Seigneurs Baillifs d'Aubonne et de Romainmôtier, nous nous sommes transportés dans les bois appartenant aux dites communes hier et aujourd'hui, ayant commencé sur la montagne de l'honorable commune de Bière, dit les Combes, où moi officier avait gagé Pierre feu Pierre Capt du Chenit le 7<sup>e</sup> du courant, faisant des douves et fonds pour **des tonneaux de fromages**, à ce qu'il m'a dit, nous avons compté les plantes qui se montent à dix huit, tant de celles qui sont travaillées que celles qui sont encore sur la place abattues. Aujourd'hui étant allés sur la montagne appartenant à l'honorable commune du Vaud, nous avons trouvé Abraham Isaac Guignard et Joseph son frère de l'Abbaye qui avaient chacun un fourneau à feu du bois qui a été coupé dans les bois des dites communes de la Vallée. De là étant descendus sur la montagne appartenant à l'honorable commune de Bursins où nous avons trouvé Abraham fils d'honnête Jean LeCoultre du Chenit qui a fait un grand abatis de bois pour réduire en charbon dans les bois de réserve, de même Pierre LeCoultre et son fils dans le même endroit. Etant retournés à la Rolaz, nous avons trouvé un dégât que l'on avait fait, et étant allés aux grand chalet de l'honorable commune de Bière où nous avons trouvé*

*David feu Daniel Nicole et Joseph fils de Joseph Nicole de Dessus le Crêt rière le Chenit où nous leur avons demandé qui avait fait les douves<sup>3</sup> et fonds qu'il y avait auprès du dit chalet, ils nous ont répondu que c'étaient eux, et étant entrés dans le bois, nous avons trouvé neuf plantes coupées avec quoi on a fait les douves et fonds, et ayant regardé à l'entour des dites plantes, nous en avons trouvé une fraîchement coupée que l'on a faite par quartier et qui était cachée dessous des branches d'arbres toutes couvertes où nous les avons marquée une partie avec la marque du Pont, ne connaissant pas que ce soit pour des tonneaux de fromage. De là étant allés sur la montagne appartenant à LL.EExes qu'ils ont acquise de l'honorable commune de Cheserix où nous avons trouvé David fils feu Louis Golay du dit Chenit qui travaillait une plante dans le bois de bamp appartenant aux dites communes de la Vallée où il n'y avait aucune marque qu'on peut connaître, lui ayant demandé qui lui avait donné où de qui il tenait cette plante, et d'autre autour de lui n'étant pas marquée, nous ayant répondu que c'était un homme du Lieu, sans que pouvoir nous dire le nom, lui ayant dit qu'au cas qui ne le trouva pas, qu'il en répondrait par devant qui de droit. Et quant à ceux qui ont fait les abatis, ils les ont faits contre les arrêts et mandats souverains et notamment du mandat qui a été lu dans les trois églises de la Vallée ce printemps passé, le tout que nous relatons et pour foi nous nous sommes signés ce 11 août 1745.*

*Jacques David Rochat du Pont, forestier, JDROCHAT officier et forestier<sup>4</sup>.*



Représentation moderne du charriage des tonneaux, peut-être pas trop réaliste si les tonneaux sont pleins, ce qui ferait environ 1500 kg de charge, beaucoup trop pour un seul cheval.

---

<sup>3</sup> Ecrit douës

<sup>4</sup> ACL, VA3

Un élément intéressant quant au conditionnement des fromages pour leur transport est celui-ci :

*Pour empêcher les meules de s'amalgamer entre elles au cours du transport, on peut :*

*Emboîter les meules dans du plomb.*

*Séparer les meules entre elles en plaçant un lambris mince entre chaque fromage.*

*Graisser les meules avec du beurre et les enduire de sable fin, ce qui a pour but de former une coûte qui protège le fromage (Droz), 1799).*

*Conditionner les meules dans des tonneaux en sapin dont l'intérieur a été carbonisé, les recouvrir d'une couche légère de charbon en poudre, et placer entre chacune d'elles un faux fond de tonneau en pain exposé à flamme et carbonisé également sur ses deux faces (Germain, 1855)<sup>5</sup>.*

La dernière proposition semble être la plus probante, sans toutefois carboniser le tonneau. On rajoutera le fait de séparer les meules entre elles, comme au point deux, en plaçant un lambris mince entre chaque fromage.

Les emballages en principe devaient retourner à l'expéditeur. Les sachant fabriqués de manière rudimentaire et restant fragiles, il n'est pas certain que la majorité de ceux-ci rentraient à domicile dans un bon état. C'était plutôt le contraire, ou que tout simplement les tonneaux ne prenaient jamais le dit chemin et servaient à alimenter quelque chaudière.

---

<sup>5</sup> André Dasen, Du gruyère au comté, pp. 281-282.